

DOSSIER CANDIDATURE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL 2021/2022



LYCEE L'OISELET
38300 BOURGOIN JALLIEU

Cette section sportive scolaire est une **structure reconnue au sein de l'Education Nationale**, encadrée par des textes de. Elle est née du partenariat du Lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu avec un club : le CSBJ Handball pour les garçons, rejoint ensuite par le club de Villefontaine pour les filles.

En bref,

- ⇒ Elle fonctionne depuis 1997 pour les garçons et 2002 pour les filles.
- ⇒ Elle regroupe, pour l'année scolaire 2020-2021, 60 élèves (28 filles et 32 garçons) issus de 12 clubs différents, de 3 départements différents, dont 29 internes âgés de 16 à 18 ans.

Elle s'adresse à des élèves qui pratiquent le handball en club ou en AS, à bon niveau.

Vous pouvez postuler pour rejoindre la section en classe de 2^{nde} en fonction des capacités d'accueil de l'établissement dans la filière choisie et de l'internat.

ATTENTION : être en section sportive ne signifie pas prendre sa licence au CSBJ handball. Chaque élève reste dans son club de formation, ou en change s'il le souhaite.

1. Objectifs de la section sportive

Notre structure est organisée autour d'un projet global de formation. Il s'agit d'**accompagner la lycéenne ou le lycéen dans un double projet ambitieux** :

- Atteindre un niveau de pratique en handball à son meilleur niveau.
- Poursuivre ses études jusqu'au Baccalauréat pour obtenir une orientation choisie.

➔ Permettre à des joueurs motivés, ayant un potentiel de développement, de se perfectionner en handball par des entraînements réguliers, avec un encadrement qualifié, tout en réussissant leurs études au lycée.

➔ S'inscrire dans un projet collectif compétitif fédérateur pour représenter le lycée au plus haut niveau dans les compétitions organisées par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ou dans des rencontres plus festives (sandball, tournoi des papillotes...).

Votre enfant pourra également s'y exercer à la prise de responsabilité dans des rôles d'arbitrage, d'aide à la formation à l'arbitrage et d'organisation d'événements sportifs (table de marque, responsable de terrain...) : des temps forts pour goûter progressivement à l'encadrement sportif...

2. Fonctionnement de la section sportive :

Responsables de la section : M. AMMOUR, **proviseur du lycée**, est responsable de la mise en œuvre de la section sportive.

Il est relayé dans cette fonction par deux **enseignants d'EPS référents** (Mr BOURLIER, Mr VITUPIER), qui assurent le suivi de la structure et l'encadrement des équipes UNSS en lien avec les entraîneurs de la section et le coordonateur du club (Mr YVANT).

Fréquence et charge d'entraînement :

En plus de sa pratique en compétition le week-end au sein du club, votre enfant bénéficiera sur les créneaux scolaires et UNSS de plusieurs heures d'entraînement

Pour les Filles :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE

La charge d'entraînement au sein de la section Fille est par conséquent de 4h obligatoire.

Pour les Garçons :

- 2h d'entraînement le lundi soir (16h-18h emploi du temps aménagé) : OBLIGATOIRE
- 2h d'entraînement le mercredi après-midi (13h-15h dans le cadre de l'AS) : OBLIGATOIRE
- 1h de préparation physique le Jeudi (12h-13h ou 13h-14h) : Les encadrants convoquent certains élèves en fonction de leurs besoins. La participation est alors OBLIGATOIRE

La charge d'entraînement au sein de la section Garçon est par conséquent de 5h obligatoire.

Suivi Scolaire :

La mise en place d'un dialogue régulier entre le professeur d'EPS, le coordonateur club, les professeurs principaux, la vie scolaire, les entraîneurs et l'élève permet de réguler le rythme d'entraînement en cas de difficulté scolaire, de difficulté organisationnelle ou de nécessité de repos physique.

Une note de « Section Sportive Hand-ball » sera attribuée à chaque élève à la fin de chaque trimestre

Suivi Médical :

IMPERATIF : A chaque rentrée scolaire (Septembre 2021, 2022 et 2023), un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Handball, effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport, doit être fourni au professeur d'EPS.

3. Charte commune des sections sportives Handball et Rugby au lycée l'Oiselet :

Chaque famille et élève s'engageant dans le projet de la section sportive est signataire de la Charte, rappelant les points de repère à respecter pour mener à bien son projet.

En tant qu'élève, je m'engage à...	En tant que joueur, sportif, je m'engage à...	En tant qu'interne / externe, je m'engage à...
*respecter le règlement intérieur de l'établissement (horaires, présence, comportement) *organiser mon travail	*être présent à l'ensemble des entraînements *être à l'heure à l'ensemble des entraînements *signaler rapidement toute	*avoir une hygiène de vie permettant de concilier études et entraînements *respect du règlement et des horaires de l'internat

personnel dans la semaine *signaler toute difficulté persistante au professeur référent de la section pour un ajustement éventuel du rythme	difficulté physique ou coup de fatigue pour adaptation du travail *adhérer à l'AS du lycée pour pouvoir le représenter lors des compétitions *participer aux temps forts de la vie de l'AS	* connaître les lois concernant les actes de bizutages, distinguer les actes déplacés, et ne pas s'y prêter par conséquent.
--	---	---

Le coût de l'adhésion à la section pour chaque élève des sections sportives est de **45 euros** pour l'année scolaire. Ce montant comprend la licence UNSS obligatoire pour participer aux entraînements et aux différentes compétitions, un t-shirt technique avec le logo du lycée et une photo du groupe Handball.

IMPERATIF: Le chèque de 45 euros libellé à l'ordre de l'Association sportive du lycée l'Oiselet doit être remis le jour de la rentrée scolaire.

4. Demandes d'Informations :

Pour cette année scolaire particulière il n'y aura pas de Journées Portes Ouvertes au lycée l'Oiselet. Par conséquent les coordonnateurs de la Section Sportive Handball seront disponibles pour répondre à vos demandes d'information. Vous pouvez les contacter directement :

Mr MARIN, Entraîneur CSBJ Handball et Coordonnateur Section Club 0608882906

marinyvant@yahoo.fr

Mr VITUPIER, professeur EPS coordonnateur Section Filles 0607043824

pascalvitupier@lycee-oiselet.fr

Mr BOURLIER, professeur EPS coordonnateur Section Garçons 0613620391

matthieubourlier@lycee-oiselet.fr

5. Conditions d'admission

Être admis en seconde au lycée l'Oiselet, sans avoir de difficulté scolaire particulière. Être apte médicalement. ☐ Présenter un « potentiel » sportif et être prêt à entrer dans le processus de formation proposé par l'encadrement de la section et du lycée

⇒ **Test sportif suivi d'un entretien individuel : Palais des Sports de Bourgoin- Jallieu**

Filles : le 12 Mai 2021

Garçons : le 19 mai 2021

Si les conditions sanitaires ne permettent pas d'effectuer des oppositions le jour de la convocation, nous maintiendrons obligatoirement les entretiens individuels et Les tests d'aptitude physique.

Présenter un dossier de candidature complet

Pièces à fournir :

- Bulletins des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année en cours (si possible)
- Fiche Présentation du candidat (voire pages 7 et 8): Vécu sportif club ou AS + Lettre de motivation + Avis du professeur Principal et du professeur EPS + Avis de l'entraîneur

RAPPEL - Les Coordonnateurs de la Section Sportive sont disposés à vous donner des informations complémentaires si nécessaire. N'hésitez pas à les contacter directement :

Mr MARIN coordonnateur Section Club 0608882906 marinyvant@yahoo.fr,
Mr VITUPIER coordonnateur EPS Section Filles 0607043824 pascalvitupier@lycee-oiselet.fr,
Mr BOURLIER coordonnateur EPS Section Garçons 0613620391 matthieubourlier@lycee-oiselet.fr

6. Modalités de candidature

- Télécharger le dossier sur le site internet du lycée (<http://lycee-oiselet.fr/>)
- Demander un dossier complet au secrétariat du Lycée l'Oiselet de BOURGOIN JALLIEU ou au CSBJ Handball

Date limite de dépôt des dossiers : Filles : VENDREDI 07 MAI 2021
Garçons : VENDREDI 14 MAI 2021

2 POSSIBILITES :

*** Le dossier peut être envoyé par courrier à l'adresse du lycée :**
Rue VAUCANSON, BP50403, 38301 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

*** Le dossier peut être numérisé et envoyé sur la boîte mail suivante :**
secretariat@lycee-oiselet.fr

7. Recrutement et admission

Suite au dépôt de votre dossier, une commission réunissant le Proviseur du Lycée, les professeurs d'EPS référents et les entraîneurs du club statue sur votre candidature.

Sont pris en compte dans la décision, et pour chaque candidat :

- ☐ Son niveau scolaire (résultats, appréciations) et l'attitude en classe
- ☐ Son niveau sportif et ses perspectives d'évolution
- ☐ Son aptitude physique (certificat médical de non contre-indication)
- ☐ Sa motivation (à travers la lettre de motivation)

Et bien sûr les possibilités d'accueil de l'internat (ouvert du lundi matin au vendredi soir).

Cette Commission se réunira la dernière semaine du mois de Mai 2021

Le résultat définitif d'admission en Section Sportive Handball au lycée l'Oiselet sera connu au moment des affectations officielles des élèves de 3^{ème} à la fin du mois de Juin ou au début du mois de Juillet 2021

8. Qualités souhaitées

Nous tentons d'accompagner au mieux chaque élève tout au long de sa formation, pour l'engager à rentrer dans une démarche autonome, réfléchie, lucide et éclairée, tant sur le terrain que dans sa vie au sein de l'établissement, afin de le mener vers une gestion équilibrée de sa vie sportive et quotidienne.

Les qualités attendues sont :

- ☐ ☐ **Organisationnelles** : être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail personnel (nous accompagnons les élèves dans cet apprentissage)
- ☐ ☐ **Sociales** : être capable de s'insérer dans un projet de formation collectif
- ☐ ☐ **Mentales** : la **transparence**, base de la confiance, est nécessaire pour fonctionner ainsi que **l'envie de réussir, de se dépasser** tant dans les études que dans le sport.

ENTRER en section sportive,

Ce n'est pas entrer en pôle Espoir, car la charge d'entraînement est moins importante. Mais
C'est accepter des contraintes importantes et faire un choix ambitieux !

Un **contrat moral** est passé avec l'élève admis en section sportive autour de 3 axes prioritaires,

- INVESTISSEMENT SCOLAIRE
- INVESTISSEMENT SPORTIF
- ATTITUDE au sein de l'établissement et sur les terrains de sport

Si ce contrat n'est pas respecté l'élève peut être temporairement ou définitivement exclu de la section sportive

9. Quelles perspectives après la section sportive ?

- **Dans le milieu sportif** : se donner les moyens de jouer au plus haut niveau à la sortie du lycée, se former à l'arbitrage, à l'organisation d'événements sportifs si vous le souhaitez... Postuler éventuellement dans les centres de formation ou pôles de recrutement.
- **Toutes poursuites d'études** en fonction de vos choix d'orientation.

A l'issue d'une expérience réussie au sein de la Section Sportive, vous pourrez en tirer bénéfice dans le milieu professionnel ou dans vos perspectives d'études, en vous donnant des arguments pour prouver :

- ➔ Une capacité à s'insérer dans un projet collectif
- ➔ Une capacité à concilier des contraintes importantes (études et entraînements), à vous organiser dans votre travail scolaire
- ➔ Une capacité à gérer le stress et des échéances importantes (matches, tournois...)

Fiche Candidature Section sportive Handball
(page 2/2, à joindre au dossier)

CHOIX D'ORIENTATION pour l'année 2021/2022

O **Candidature pour Entrée en classe de 2^{nde} :**

LVA :

LVB :

Demande d'admission à l'internat : OUI / NON

Avis du professeur principal (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS (obligatoire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'entraîneur (obligatoire)

Nom et Prénom de l'Entraîneur :

Numéro de téléphone de l'entraîneur :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....